



Montant d'une formation encaissée 2 fois par l'organisme

Par **MESSIER**, le **13/04/2009** à **10:55**

Bonjour,

Voici mon problème: il y a 1 an de celà, j'ai voulu effectuer une formation auprès d'une centre agréé. J'ai en parallèle, effectué des démarches auprès des organismes pour être financée pour cette formation.

N'étant pas sûre d'obtenir un financement, j'ai commencé à payer à crédit cette formation et sur les conseils de la gérante du centre, j'ai continué mes démarches de financement.

Un moi sparès, je décroche un financement complet pour cette formation. Une convention est donc signée et demande à la gérante de restituer au stagiaire (autrement dit, moi) toutes les sommes acquises.

Elle ne le fait pas. Je l'apelle, ça dure des mois, elle invente des tas de prétexte pour ne pas me rembourser...

6 mois après, je décide de la dénoncer à l'organisme financeur... ils prennent le relais, essaie de récupérer mon argent mais en vain ! Elle a été payée et par moi et par l'organisme financeur et refuse de restituer la somme...

Ma question est la suivante: puis je l'attaquer sachant que je n'ai que les preuves du double encaissement mais pas les preuves du fait que celà fait 1 an que je réclame mon dû (puisque la plupart du temps, tout s'est fait par téléphone) ?

Merci par avance du temps que vous aurez pris pour lire mon soucis et merci de vos

réponses.

Par **Marion2**, le **13/04/2009** à **12:10**

Bonjour,

Envoyez immédiatement un courrier recommandé AR à ce centre de formation, en indiquant que depuis 1 an, vous réclamez le remboursement de la somme que vous avez versée.

Mettez le en demeure de procéder à ce remboursement sous huit jours (indiquez une date précise) sous peine de poursuites judiciaires qui seront immédiatement engagées passée cette date.

Bon courage.